

Rapport moral

L'année 2014 fût une année riche et vivante car c'était l'année de la création de notre structure. Tous ces événements qui vous seront présentés par la suite dans le rapport d'activité montrent que les fondateurs n'ont pas eu tort de se lancer dans cette petite aventure et qu'il y a vraiment besoin de cette instance interprofessionnelle de la filière gentiane. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement, c'est un réel plaisir de travailler ensemble! Je remercie également fortement le CPPARM qui nous a soutenus tout au long de cette démarche, qui nous héberge et qui nous donne la possibilité d'animer notre structure grâce au travail de Stéphanie FLAHAUT, par ailleurs chargée de la «Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central» et qui nous a aidés pour trouver une partie du financement pour le poste d'animatrice de Stéphanie FLAHAUT. Stéphanie, qui est le pilier solide, efficace et compétent de notre structure, sans elle, rien de tout cela n'aurait été possible!

Rapport d'activité sur l'année 2014

1. Fonctionnement quotidien de l'association

Les étapes suivantes ont été réalisées pour créer l'association et puis gérer son fonctionnement quotidien.

- a. Historique et AG constitutive** : L'association est issue d'un « groupe de travail qualité » créé dans le cadre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane » menée depuis 2010 par Stéphanie FLAHAUT au titre du CPPARM. La structure a été créée le 12 mars 2014 à VetAgroSup (Lempdes) lors d'une AG constitutive réunissant 30 participants (12 personnes excusées).
- b. Détermination du siège social et administratif** : Lors de l'AG constitutive il a été choisi de demander l'autorisation au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne d'établir le siège social de l'association dans ses locaux au Château de Montlosier, 63 970 Aydat. L'accord de la présidence du syndicat mixte du PNRVA nous est parvenu par écrit dès le mois d'avril 2014. Pour des raisons pratiques (gestion du courrier et des appels téléphoniques), le siège administratif se trouve cependant au CPPARM (Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), Les Quintrands, Route de Volx, 04 100 Manosque.
- c. Constitution du Conseil d'Administration** : Le Conseil comporte 5 collèges et au maximum 18 membres (voir PV de l'AG constitutive). A sa création, le CA était composé de 13 membres. Suite à la démission de Jacques ROUCHVARGER il ne compte aujourd'hui plus que 12 personnes.
- d. Election du bureau et définition de son rôle** : Le bureau de l'association a été élu à la suite de l'assemblée générale constitutive et est composé par les personnes suivantes : Inès CHAUD-ULLRICH (présidente), Jean-Jacques VERMEERSCH (vice-président), Jacques ROUCHVARGER (secrétaire), Laurent BOUSCARAT (secrétaire adjoint), Denis CHAUD (trésorier). Le Conseil d'Administration du 18 avril 14 a déterminé que le bureau n'a pas de pouvoir de décision. Il est simplement chargé de

l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et assure le bon fonctionnement de l'association entre les CA.

- e. **Déclaration en préfecture** : Le dossier a été déposé le 4 avril 2014 à la préfecture du Puy-de-Dôme (étant donné que notre siège **social** se trouve dans ce département) et sa création a été inscrite au Journal Officiel le 12 avril 2014 (coût de l'opération : 44 €)
- f. **Ouverture d'un compte** : Un compte courant a été ouvert à la banque *Crédit Agricole Centre France* (agence de Riom, 63 200) le 15 mai 2014. Les signataires du compte sont la présidente Inès CHAUD-ULLRICH et le trésorier Denis CHAUD.
- g. **Appel à cotisation, bulletin d'adhésion, nombre d'adhérents** : Stéphanie FLAHAUT a élaboré un bulletin d'adhésion qui a été diffusé auprès de notre carnet d'adresses (environ 100 professionnels). Pour rappel : la cotisation fixée par l'AG constitutive s'élève à 25 € pour des personnes seules (adhésion en nom propre) et à 100 € pour des sociétés/organismes. Au 31.12.2014 l'association comportait 24 adhérents (11 adhésions individuelles et 13 structures/organismes).
- h. **Souscription à une assurance** : Le 29 septembre 2014 nous avons souscrit à une assurance de responsabilité civile et de dommages aux biens immobiliers auprès du *Crédit Agricole Centre France* (cotisation annuelle : 82 €).
- i. **Etablissement d'un tampon** : La conception d'un tampon a été lancée en novembre 2014, sans attendre la finalisation du logo.
- j. **Animation de l'association grâce au soutien du CPPARM** : Le Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (CPPARM) a soutenu l'association en déposant une demande de financement du poste d'animatrice auprès de FranceAgrimer. Cette subvention a permis de couvrir la partie d'animation pure de son travail (34 jours). La part technique de son travail (durabilité de la ressource = 30 jours) a été couverte par les aides obtenues dans le cadre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane », pour laquelle Stéphanie FLAHAUT occupe un poste de chargée de mission auprès de cette même structure.
- k. **Réunions du Conseil d'Administration** : Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni 3 fois en 2014, chaque fois pendant une demi-journée : 18 avril (63 370 Lempdes), 1er juillet (63 370 Lempdes) et 19 novembre (15 300 Murat). La très grande majorité de ses membres y a assisté de façon assidue. La réunion de novembre qui avait été décentralisée dans le Cantal a été moins fréquentée (6 administrateurs sur 13). La participation de membres éloignés par visio-conférence a été étudiée et est acceptée par le Conseil d'Administration, tout en estimant que la présence physique des membres doit être le principe de base. L'administrateur virtuellement présent ne pourra voter que par l'intermédiaire d'un membre présent à qui il aura donné le pouvoir. Pour l'instant cette option de participation à distance ne s'avère pas possible sur le plan technique (salles non-équipées). Charles JOLLES a suivi la réunion en avril en partie par téléphone portable. L'ambiance des réunions était très constructive, d'ailleurs la majorité des décisions a été prise par consensus. Les personnes suivantes ont assisté aux réunions en membres invités, en tant qu'experts consultés : Christian PERRIER (2 réunions), Aurélie GOMME, directrice du CPPARM (2 réunions), Benoist DELORY (1 réunion), Stéphanie FLAHAUT (toutes les réunions, dans sa fonction d'animatrice de l'association).
- l. **Création de groupes projets** : Lors du premier CA en avril 2014 le Conseil a créé les 3 groupes-projets suivants (détails voir point 3c. - e.) :

Groupe projet (1)	Groupe projet (2)	Groupe projet (3)
Observatoire de la filière	Statuts et droit du travail	Charte de production de gentiane durable
Jean-Jacques VERMEERSCH	Serge CHABAUD	Axel HERRMANN
Dominique ROUSSELET	Denis CHAUD	Inès CHAUD-ULLRICH
Laurent BOUSCARAT	Stéphanie FLAHAUT	Denis CHAUD
Daniel IMBAUD		Olivier COYNE
Stéphanie FLAHAUT		Anne CHEVILLARD
		Philippe VANOOSTHUYSE
		Charles JOLLES
		Benoît DELORY
		Florent FRAISSE
		Christian PERRIER
		Stéphanie FLAHAUT

Le groupe « charte de production de gentiane durable » travaille sur les aspects environnementaux auxquels il a été donné priorité (voir point 3.). Les deux autres groupes alimenteront à terme les chapitres sociaux et économiques de cette charte.

2. Communication

L'association s'est fait connaître publiquement par l'intermédiaire des différents outils, documents ou événements suivants :

- a. **Page gentiane du site internet CPPARM** : Le site du CPPARM www.cpparm.org nous a permis une présence internet quasi immédiate par l'intermédiaire de sa page gentiane qui contient une présentation de l'association, donne accès à un certain nombre de documents (bulletin d'adhésion, PV d'AG's, composition du Conseil d'Administration, statuts, règlement intérieur, présentations) et permet de contacter l'association via le mail et le numéro de portable de Stéphanie FLAHAUT. Notre AG de ce jour figure par exemple dans les actualités du site.
- b. **Communiqué de presse et parution d'articles** : Dès la création de l'association un communiqué de presse a été diffusé auprès d'une dizaine de médias, ce qui a généré la parution de plusieurs articles de presse courant avril/mai 2014 (Canard Enchaîné, L'Auvergne Agricole, Décisions Boissons, etc.). Un article de présentation de l'association a été rédigé par Charles JOLLES et Stéphanie FLAHAUT pour le numéro d'automne du bulletin du CEEG (Cercle Européen d'Etude des Gentianacées).
- c. **Reportage TV** : Stéphanie FLAHAUT et Philippe VANOOSTHUYSE ont été interviewés dans le cadre d'un reportage sur la gentiane diffusé sur France 3 en septembre 2014, permettant aussi d'aborder la création de notre association et la gestion durable de la ressource.

- d. **Document de présentation à l'intention des gestionnaires** : Un mail de présentation de l'association à l'intention des gestionnaires de terrains (maires, communautés de communes, l'ANEM = Association Nationale des Elus de la Montagne, etc.) est en projet (Jean-Jacques VERMEERSCH).
- e. **Annuaire des professionnels de l'association** : Un annuaire avec les coordonnées complètes des adhérents par catégories (producteurs indépendants, exploitants/collecteurs/ négociants et transformateurs) a été rédigé en septembre et validé par le CA de novembre. Il est disponible sur demande auprès de Stéphanie FLAHAUT.
- f. **Inscription dans le DICO PAM** : En juillet 2014 une démarche d'inscription dans le DicoPAM, fichier qui recense toutes les structures de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, en ligne sur le portail de l'Union des professionnels des PPAM, a été faite. A ce jour cette demande n'a pas encore reçu de réponse.
- g. **Relation avec les adhérents** : Un mail d'information sur les actions mises en place par l'association a été envoyé à tous les adhérents en septembre 2014. Certains adhérents ont souhaité s'impliquer dans des groupes-projets, ce qui est possible, dans la limite de 10 participants par groupe afin d'avoir une qualité de travail correcte. Ainsi trois membres de l'association ont rejoint le groupe-projet « Charte de production de gentiane durable ». Une intervention ponctuelle d'autres personnes peut également être envisagée.
L'association a été sollicitée à trois reprises par des adhérents pour intervenir dans des conflits ayant un lien avec la gestion de la ressource (modalités d'accès et d'exploitation des parcelles à gentiane, concurrence entre gentianaires individuels et exploitants en gentiane, vol de gentiane sur site). Ces demandes ont été traitées en Conseil d'Administration de juillet et de novembre 2014. Les intéressés ont été informés des démarches entreprises et nous avons précisé que l'association n'a pas pour but de gérer des conflits d'ordre purement commercial. La gestion de ce type de dossiers montre également que l'association n'a pas encore assez avancé dans son travail sur la charte de gestion durable de la ressource (voir point 3.) pour pouvoir peser sur les modalités de gestion durable sur le terrain.
- h. **Demandes et sollicitations extérieures** : « Gentiana lutea » est régulièrement sollicitée par des non-adhérents pour des demandes de renseignements (notamment des gestionnaires de terrains à gentiane). Un fichier recensant ces demandes a été mis en place fin 2014.
- i. **Charte graphique/logo et plaquette de présentation** : Sur proposition et avec le suivi du vice-président Jean-Jacques VERMEERSCH l'élaboration d'une charte graphique et d'un logo a été confiée aux étudiants BTS du Lycée Saint Géraud d'Aurillac spécialisé en communication. Un cahier des charges leur a été soumis en septembre. Un groupe de travail de trois administrateurs (Charles JOLLES, Dominique ROUSSELET, Inès CHAUD-ULLRICH) et l'animatrice Stéphanie FLAHAUT a travaillé en parallèle sur la partie rédactionnelle d'une plaquette de présentation qui a été ensuite soumise à ces mêmes étudiants pour la mise en forme.

3. Projet de charte de production durable

La sauvegarde de la ressource gentiane fait partie des trois objectifs statutaires de l'association et le souhait de l'élaboration d'une charte de production durable est inscrit dans notre règlement intérieur. Ce chantier a été mis en route dès le début de l'existence de l'association par la création des groupes-projets (voir point 1.). Afin d'avancer rapidement dans l'élaboration d'une telle charte, le Conseil d'Administration a décidé de se centrer dans un premier temps sur les aspects environnementaux (travail du groupe « Charte »).

- a. Partenariat de travail avec le CPPARM (Mission pour la gestion durable de la gentiane) :** Etant donné qu'un important travail a déjà été réalisé à ce sujet dans le cadre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane » menée depuis 2010 par Stéphanie FLAHAUT au titre du CPPARM, il va de soi que cette démarche se déroule en étroite collaboration avec ce projet et cet organisme, d'autant plus que l'association elle-même est issue d'un groupe de travail qualité qui a émergé de ce projet (voir point 1.).
- b. Définition de production de gentiane durable :** Une production de gentiane dont la durabilité est assurée par le respect d'un équilibre entre les facteurs sociaux, environnementaux et économiques. Ceci implique de travailler sur ces trois niveaux et c'est pourquoi le CA a mis en place les trois groupes-projets suivants (3c. – e.).
- c. Groupe « charte de production de gentiane durable » :** Il s'est réuni deux fois en 2014 (1er juillet et 19 novembre, à chaque fois sur la demi-journée précédant les réunions de Conseil d'Administration) et il est composé des 11 membres suivants :
- i.* Les administrateurs Denis CHAUD, Inès CHAUD-ULLRICH, Anne CHEVILLARD, Olivier COYNE, Axel HERRMANN, Charles JOLLES, Philippe VANOOSTHUYSE.
 - ii.* Autres membres : Benoist DELORY, Florent FRAISSE, Christian PERRIER, Stéphanie FLAHAUT (animatrice).
- Son travail s'est appuyé d'une part sur un document de synthèse élaboré par Stéphanie FLAHAUT, rassemblant tous les éléments recueillis à ce sujet dans le cadre de son travail sur la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane » et d'autre part sur un recensement oral des pratiques des membres du groupe. D'autres modèles de chartes déjà existantes ont également été consultés :
- i.* Charte CENSO, démarche de développement durable dans le domaine des huiles essentielles, travail mené par le CPPARM,
 - ii.* Une charte sur la cueillette d'arnica qui structure le ramassage de cette plante dans les Vosges,
 - iii.* La charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne sur la gentiane jaune et ses produits.
- Il est prévu de valider chaque allée les étapes de construction de cette carte).
- d. Groupe « observatoire de la filière » :** Il s'est réuni une fois en 2014 (19 novembre, une demi-journée, Murat, avant le Conseil d'Administration) et il est composé des 5 membres suivants :
- i.* Les administrateurs Jean-Jacques VERMEERSCH, Daniel IMBAUD, Dominique ROUSSELET, Laurent BOUSCARAT.
 - ii.* Autre membre : Stéphanie FLAHAUT (animatrice).
- Il a travaillé sur la base d'un document préparé par Stéphanie FLAHAUT. Ses objectifs sont les suivants :
- i.* Recueillir des informations sur les aspects réglementaires et les connaissances économiques de la filière.
 - ii.* Rendre accessibles ces données.
- e. Groupe « statuts et droit du travail » :** Il s'est réuni une fois en 2014 (7 octobre, une demi-journée, Picherande) et il est composé des 3 membres suivants :
- i.* Les administrateurs Denis CHAUD, Serge CHABAUD
 - ii.* Autre membre : Stéphanie FLAHAUT (animatrice) et un invité : Philippe PETHIEU.
- Il a travaillé sur la base d'un document préparé par Stéphanie FLAHAUT. Ses objectifs sont les suivants :

- i. Faire un inventaire des droits et devoirs de chacun et le mettre à disposition de tous les professionnels de la filière souhaitant vérifier la légalité de leurs pratiques.
- ii. Lister les Administrations susceptibles de fournir des renseignements relatifs à ce cadre légal.

4. Financements

Pour l'année 2014 l'animation de l'association a été rendue possible grâce au soutien financier du CPPARM et indirectement de France Agrimer. La poursuite de ce soutien pour l'année 2015 n'étant pas garantie, les administrateurs ont aussi envisagé d'autres pistes de financements :

Au-delà des sources de financement déjà acquises, les autres moyens d'apport suivants ont été étudiés :

a. Fonds publics :

i. Financement LEADER à travers les Parcs Naturels Régionaux. Problème : Aire géographique limitée.

ii. Les Conseils Régionaux des Massifs montagneux concernés. Contacts à prendre.

b. Fonds privés :

i. Recherche d'adhérents supplémentaires (voir point 2.)

ii. Appel aux dons

iii. Demande de reconnaissance d'intérêt général : Dossier déposé en décembre 2014, si aboutissement, ceci donne la possibilité d'éditer des reçus fiscaux pour les dons obtenus qui ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don.

iv. Si la demande de reconnaissance d'intérêt général n'aboutit pas, étudier la piste des « fonds de dotation » qui permettrait une réduction d'impôts de l'ordre de 60 %.